

UNE AIDE FINANCIÈRE BONIFIÉE JUSQU'À 75%¹ DU COÛT DU PROJET !

Pour les clients de Gaz Métro, le programme de **Récupérateurs de chaleur des eaux de drainage (RCED)** du Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) offre de l'aide financière² bonifiée aux coopératives, aux OSBL d'habitation et aux organismes à vocation sociocommunitaire à but non lucratif venant en aide à une clientèle défavorisée pour leur permettre de réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de l'eau domestique.

Parce qu'il s'agit d'organismes sans but lucratif, le FEÉ offre une aide financière majorée à 3,50 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé. L'aide financière offerte couvre une grande partie du coût d'achat et d'installation de RCED, pour un maximum de 100 000 \$, jusqu'à concurrence de 75% du coût du projet². Pour bénéficier de l'aide financière, le client doit, entre autres, s'assurer que les appareils installés répondent aux exigences établies par le FEÉ.



EXEMPLE DE PROJET*

Un organisme sociocommunitaire d'hébergement, comptant 20 chambres disposées sur quatre étages, chauffe l'eau domestique avec un chauffe-eau au gaz naturel. Les responsables de l'organisme choisissent d'installer des récupérateurs de chaleur et de profiter de l'aide financière du FEÉ pour diminuer leur facture énergétique. Puisque le bâtiment compte deux colonnes de drain, alimentant chacune quatre douches, la personne chargée du projet décide d'installer deux RCED pour couvrir l'ensemble des salles de bains.

CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR CET EXEMPLE

Coût pour l'achat et l'installation des RCED	5 000 \$
Aide financière du FEÉ	3 750 \$
Coût assumé par l'organisme	1 250 \$

Économies annuelles de gaz naturel	1 455 m ³
Économies annuelles en argent ³	872 \$
Période de récupération simple de l'investissement	1,4 an

Un RCED a une durée de vie d'au moins 30 ans. En observant l'exemple ci-dessus, on déduit que l'économie totale s'élève à 24 852 \$, sans prendre en considération l'actualisation et l'augmentation des prix de l'énergie. En effet, une fois la période de récupération de l'investissement écoulée (environ 1 an et demi), le projet engendre des économies d'énergie de près de 872 \$ par année pendant plus de 28 ans et demi.

*Projet typique démontrant l'impact de l'aide financière du FEÉ.



TERRASSE SOLEIL, UN PARTICIPANT SATISFAIT

Afin d'économiser sur la facture énergétique, la coopérative d'habitation Terrasse Soleil a opté pour l'installation de récupérateurs de chaleur. Pour cette coopérative, les RCED sont avantageux, car ils «ne requièrent aucun entretien et permettent un bon rendement sur l'investissement», commente André Chagnon de Terrasse Soleil.

Une fois les travaux terminés, les membres de la coopérative ont manifesté leur satisfaction d'avoir participé au programme. Pour sa part, monsieur Chagnon exprime son appréciation envers «l'équipe du FEÉ qui était disponible et qui a assuré un bon suivi tout au long du projet».

1. Toutes subventions incluses, peu importe l'organisme.
2. Certaines conditions s'appliquent. Limite d'une offre par numéro de compte. Programme sujet à changements sans préavis.
3. En fonction d'un prix du gaz naturel de 0,55 \$/m³